## La protection juridique des cours d'eau

Pour la premiÃ"re fois, le cours d'eau est abordé par un juriste - Aude Farinetti - de façon résolument moderne, dans sa globalité, en tant qu'anthroposystÃ"me, qui envisage ainsi l'hydrosystÃ"me fluvial mais aussi l'ensemble des usages dont il est le siÃ"ge. Éditions Johanet, septembre 2012.
Titre La protection juridique des cours d'eau
Auteur Aude Farinetti
Éditeur Éditions Johanet
ISBN 978-10-91089-01-2
Pages 1 128
Sortie septembre 2012
Prix
96.00 euros

Partant de la mise en évidence par les sciences de la nature du caractÃ"re d'écosystÃ"me complexe des cours d'eau, cet https://www.h2o.net

PDF crée le: 4 November, 2025, 19:43

Aude FARINETTI

ouvrage, récompensé du prix de thà se 2010 de l'Université Jean Moulin Lyon 3, confronte l'arsenal juridique aux défis que lui lance leur protection.

Il montre d'abord que face à leur traditionnelle appréhension juridique fragmentaire, ignorante des interactions unissant leurs multiples composantes, divers instruments de droit public (la domanialité publique fluviale, la police ou les servitudes administratives) ont été mobilisés afin de restaurer en droit l'unité écologique des cours d'eau et d'amélior leur protection. Un cadre territorial adapté à l'hydrosystÃ"me fluvial a ainsi été recherché dans le recours à la technique des réseaux ou aux territoires hydrographiques.

Il montre ensuite qu'à partir de ce socle spatial réunifié, le droit a développé une appréhension plus globale de l'hydrosystÃ"me fluvial. Un nombre grandissant d'acteurs est désormais associé aux prises de décision, tandis que l'ensemble des problématiques fluviales sont envisagées grâce à des concepts globalisateurs comme la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et leurs prolongements opérationnels que sont les instruments de planification ou les outils financiers et fiscaux.

Une telle évolution a permis l'édification d'un arsenal juridique soucieux de protéger la dynamique fluviale et la biodiversité qu'elle génère, mais également capable de protéger le patrimoine fluvial culturel.

Pour la premiÃ"re fois, le cours d'eau est abordé par un juriste de façon résolument moderne, dans sa globalité, en tant qu'anthroposystÃ"me, et envisage ainsi non seulement l'hydrosystÃ"me fluvial mais aussi l'ensemble des usages dont il est le siÃ"ge.

L'auteur - Chercheur à l'Institut de droit de l'environnement de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Aude Farinetti a obtenu pour cette thà se, soutenue le 9 décembre 2010, le grade de docteur en droit avec la mention trà s honorable et les félicitations unanimes du jury. Elle enseigne le droit de l'environnement et en particulier le droit de l'eau dans diverses universités lyonnaises.